

Ils nous accompagnent déjà dans notre projet :



www.bibliotheque-humaniste.fr

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Toutes les mentions légales applicables aux dons peuvent être consultées sur le site de la Fondation du patrimoine (www.fondation-patrimoine.org) ou obtenues sur format papier en écrivant à la Fondation au 9 Place Kléber, 67000 Strasbourg.

FONDATION



DU
PATRIMOINE

BH BIBLIOTHÈQUE
HUMANISTE
TRÉSOR DE LA RENAISSANCE

MÉCÉNAT
ENTREPRISES

Soutenez la Bibliothèque Humaniste

Trésor de la Renaissance

Sélestat[®]
Alsace Centrale

Entrez dans l'Histoire !

Soutenez un projet qui réponde à vos valeurs

Devenir mécène de la Bibliothèque Humaniste – *Trésor de la Renaissance*, c'est s'engager en faveur de la préservation et de la diffusion d'un patrimoine exceptionnel !

- **Projet architectural de la Bibliothèque Humaniste**
- **Acquisition d'une œuvre ou d'un livre**
- **Restauration d'une œuvre**
- **Dispositif de médiation en direction d'un public privilégié**

En tant que mécène, bénéficiez de nombreux avantages :

DES RÉDUCTIONS FISCALES IMPORTANTES

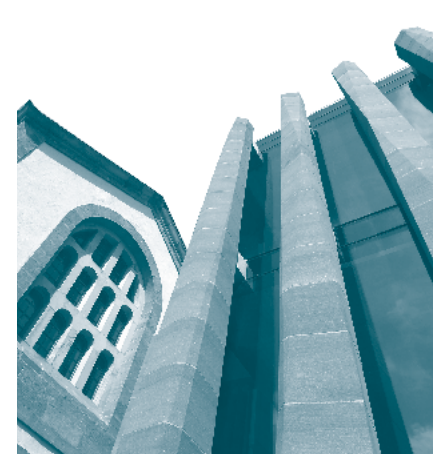
La Fondation du Patrimoine, organisme national reconnu d'utilité publique, assure le traitement de la collecte et reverse les fonds recueillis à la Ville de Sélestat. Pour les entreprises, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires conformément à la loi n° 2003-709 du 1 août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Les entreprises disposent également de contreparties pouvant aller jusqu'à 25 % du montant du don.

DES ACTIONS DE COMMUNICATION VALORISANTES

- Présence de l'entreprise sur le mur des mécènes dans le hall de la Bibliothèque Humaniste.
- Mention de l'entreprise sur les documents de communication en lien avec le projet soutenu.
- Un affichage muséographique sur des projets particuliers, à partir d'un certain montant.

UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À NOS ESPACES

- Possibilité de mise à disposition d'espaces et d'organisation d'événements exceptionnels au cœur de nos locaux.
- Accès facilité à la Bibliothèque Humaniste : laissez-passer pour l'exposition permanente et les expositions temporaires, invitations aux vernissages, rencontres avec les équipes de la Bibliothèque Humaniste, selon le montant engagé.



Devenez un pilier de la Bibliothèque Humaniste !

Pour tout don supérieur à 20 000 euros, un pilier en grès rose de l'extension contemporaine portera le nom de votre entreprise.

CONTACT MÉCÉNAT ENTREPRISES

GRÉGORY FRANTZ

CHARGÉ DE MÉCÉNAT, BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE / VILLE DE SÉLESTAT

gregory.frantz@ville-selestat.fr

03 88 58 85 14

BULLETIN DE DON

Choisissez le don en ligne sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/30507

ou faites un don par chèque libellé à l'ordre de :
Fondation du patrimoine – Bibliothèque Humaniste

À renvoyer avec ce bulletin complété à :
Fondation du patrimoine – Délégation Alsace
9 place Kléber – 67000 Strasbourg

Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

Nom ou société

Adresse

Tél. Mail

OUI, je fais un don pour participer à la restauration de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat

Mon don est de euros

Je bénéficie d'une économie au titre :

- de l'impôt sur le revenu
- de l'impôt sur la fortune
- de l'impôt sur les sociétés

• Pour les entreprises, le don est déductible* de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt
* Sauf entreprise intervenant sur le chantier de restauration concerné.

• Pour les particuliers, le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.